

PROCES-VERBAL SÉANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

Convoqué le 1^{er} octobre 2025, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOMÉ, salle des assemblées, le 07 octobre 2025 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président. Le quorum n'ayant pas été atteint l'assemblée a été convoquée une nouvelle fois le 08 octobre 2025 et le SMIRITOM s'est réuni le 15 octobre 2025 à 17h30 en salle des assemblées.

Monsieur Cyril LAURENT, vice-président représentant la commune d'Alès, est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (18) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Thierry BAZALGETTE, Bernard HILLAIRE, Geneviève BLANC, Cyril LAURENT, Fabienne FAGES-DROIN, Michel RUAS, Gérard BARONI, Thierry JACOT, Joseph BARBA, Jean-Claude GARNIER, Martine MAGNE, Pascal MILESI, Jean-Paul ANDRÉ, Alain GIOVINAZZO, Jean-Charles BENEZET, Jérôme MEYNIER.

POUVOIRS (02) : Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Christophe RIVENQ.

ABSENTS EXCUSÉS (47) : Jean-Luc GIBELIN, Guy MANIFACIER, Jean-Pierre DE FARIA, Claude CERPEDES, Jean-Michel PERRET, Nicolas PERCHOC, Bernard PORTALES, Antonia CARILLO, Marc BENOIT, Micheline WIEREPANT, Sylvette MOLIERES, Georges BRIOUDES, Alain BENSAKOUN, Joseph PEREZ, Serge BORD, Bernard MARTIN, Jean-Michel BUREL, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Georges VERCOUTERE, Denis GUILLAUME, Michel VIGNE, Jean-Marie COSTE, Jean-Marie MALAVAL, Éric PLANTIER, Edwige SOL, Jean-Marie ITIER, Jean-Pierre MOUYREN, Jean-Noël PUDDU, Geneviève COSTE, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Thierry JONQUET, Sandrine RIBOT, Marielle VIGNE, David GUIRAUD, Éric TORREILLES, Christelle ROUSSEL, Ghislain CHASSARY, Anne-Lise HERBSTER, Adrien CHAPON, Cyril OZIL, David FOULGON, Samuel DUPIN, Aurélie GENOLHER, Matthieu TESTARD.

Monsieur le Président indique que le quorum n'a pas besoin d'être atteint.

Monsieur le Président remercie les élus qui sont venus, d'autant que c'est une assemblée qui traite d'un des sujets majeurs pour l'avenir du territoire avec principalement ce soir le budget supplémentaire et surtout le débat d'orientation budgétaire qui va donner les tendances de l'année prochaine sans avoir encore toutes les données (la TGAP, le nombre de tonnes d'ordures ménagères et recyclées...).

I- ASSEMBLÉES

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 mai 2025

Monsieur le Président annonce que le procès-verbal du Comité Syndical du 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II- FINANCES

1. Budget Supplémentaire 2025

Monsieur le Président propose d'approuver le Budget Supplémentaire concernant la reprise des résultats de l'exercice précédent tels qu'ils figurent au Compte Administratif et des ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des services.

Le budget supplémentaire 2025 du SMIRITOM s'équilibre :

- en fonctionnement à 201 986,60 €
- en investissement à 705 972,60 €

Soit un total de 907 959,20 €

En investissement :

Le Budget Supplémentaire concerne la reprise du solde négatif constaté au compte administratif :

- 677 072,60 € (y compris les restes à réaliser pour 28 900 €). Ces dépenses sont équilibrées par l'affectation du résultat 2024 pour un montant de 440 494,29 €.

Au regard de ces éléments, le virement entre sections pour 265 478,31 € vient équilibrer l'investissement, pour un montant en dépenses et en recettes de 705 972,60 €. L'excédent de fonctionnement est entièrement repris en investissement par l'affectation du résultat 2024 afin de couvrir les échéances de prêts.

Il n'y a pas de proposition de crédits nouveaux.

En fonctionnement :

Il est inscrit en recettes nouvelles :

73 843,49 € et 128 143,11 € de recettes nouvelles, correspondant respectivement aux soldes de répartition des charges 2025 et au montant de régularisation du loyer 2025 versé par Suez.

En dépenses, l'article 611 : Prestations de services est diminué de 69 491,71 € (calcul phasage sur 12 mois).

Le chapitre 012 est augmenté de 6 000 € afin de permettre l'accueil de stagiaires.

L'excédent de fonctionnement étant entièrement versé en investissement par l'affectation du résultat, les recettes nouvelles viennent alimenter le virement à la section d'investissement pour un montant de 265 478,31 €. La section de fonctionnement du budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 201 986,60 €.

Il n'y a pas de proposition de dépenses nouvelles.

Monsieur le Président propose d'approuver le Budget Supplémentaire 2025 du SMIRITOM qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière ci-après :

Section Investissement	705 972,60
Section Fonctionnement	201 986,60
Total	907 959,20

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Nouvelle répartition des charges 2025 suite à adoption du Budget Supplémentaire

Au regard de l'adoption du budget supplémentaire 2025, **Monsieur le Président** propose d'approuver une nouvelle répartition des charges prenant en compte les modifications budgétaires apportées du prévisionnel 2025 et la répartition des charges, adoptées en décembre 2024.

SMIRITOM
NOUVELLE REPARTITION DES CHARGES 2025 SUITE A BS

NOM DE LA COLLECTIVITE	Nombre d'hbts (1)	%	Charges récurrentes nettes	Investissement		Loyers L1B & L3 Fonction.			Tonnages OM estim. 2025	%	Loyers L2	Marchés tri et déchèteries	TOTAL hors recettes
				Invest. Banques	Loyer L1A	Intérêts banques	Loyer L1B	Loyer L3A	Loyer L3B				
ALES Agglomération	120791	91,69%	489 347,00 €	548 122,82 €	156 056,38 €	172 927,34 €	246 554,41 €	298 359,26 €	109 752,93 €	36582	92,03%	5 589 257,99 €	7 082 400,00 € 14 692 778,13 €
Communauté de Communes de Cèze Cévennes	10950	8,31%	44 350,24 €	49 677,18 €	14 143,62 €	15 672,66 €	22 345,59 €	27 040,74 €	9 947,07 €	3168	7,97%	484 042,01 €	1 249 246,25 € 1 916 465,36 €
TOTAL	131741	100,00%	533 697,24 €	597 800,00 €	170 200,00 €	188 600,00 €	268 900,00 €	325 400,00 €	119 700,00 €	39750	100,00%	6 073 300,00 €	8 331 646,25 € 16 609 243,49 €

(1) INSEE – Population légale 2020 entrant en vigueur le 1er janvier 2021

NOUVELLE REPARTITION DES CHARGES 2025 SUITE A BS
AVEC RECETTES

NOM DE LA COLLECTIVITE	TOTAL hors recettes	90 % des Recettes Revente du carton de déchetteries De 10/23 à 09/24	90 % des Recettes Revente des ferrailles de déchetteries De 10/23 à 09/24	TOTAL Charges
ALES Agglomération	14 692 778,13 €	40 772,92 €		14 652 005,21 €
Communauté de Communes de Cèze Cévennes	1 916 465,36 €	8 980,52 €		1 907 484,84 €
TOTAL	16 609 243,49 €	49 753,44 €		16 559 490,05 €

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstentions :

0

3. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, le rapport de présentation du Débat d'orientation Budgétaire (DOB) comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Monsieur le Président rappelle qu'il manque un certain nombre d'informations sur les recettes nouvelles et sur les futures dépenses. Il pense notamment à la TGAP et à l'évolution d'un certain nombre de postes de dépenses liés ou pas à l'inflation. C'est une situation assez compliquée. Il précise que le budget qui sera voté au mois de décembre sera également très prévisionnel. Il ne voit pas comment les informations seront transmises d'ici le mois de décembre, et il craint plus pour les collectivités, qui elles dépendent des dotations de l'État, ce qui n'est pas le cas du SMIRITOM.

Pour voter un budget aujourd'hui il faut être devin ou très courageux. Il y a de très fortes chances que d'ici le 31 décembre il n'y ait pas de budget voté pour la France. Pour le moment tout est très flou sur le projet de loi de finances 2026 pour les collectivités.

Il y a quelques pistes qui sont arrivées sur la TGAP, qui n'est pas un enjeu majeur pour le SMIRITOM mais quand même. Il donnera la parole à Monsieur David LANOIR qui les expliquera plus tard. Depuis le lancement du SMIRITOM la TGAP est passée de 7 € à 75 €, il y a eu quelques décisions en défaveur des collectivités.

Ce rapport d'orientation budgétaire 2026 s'inscrit dans le contexte national et international suivant :

- Évolution défavorable de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), au départ dans le projet de loi Barnier il était prévu de maintenir la TGAP au même niveau en 2026, sauf qu'il était aussi prévu une surtaxe de 5 à 10 € par tonne supérieure aux quotas donnés aux infrastructures, pour le SMIRITOM c'est celle de Bellegarde.
- Taux d'inflation prévisible de l'ordre de 1,5 à 2 %, la valeur haute de la fourchette étant retenue pour l'établissement de ce ROB.

Ainsi que dans le contexte local suivant :

- la mise en place progressive par Alès Agglomération de sa nouvelle politique de gestion des déchets. Cette dernière va notamment continuer à permettre une diminution de la quantité des ordures ménagères résiduelles par la distribution d'éco-composteurs individuels à sa population, par la mise en place en place de colonnes à cartons, par la communication sur le passage au tri en extension de consignes sur la totalité de son territoire, par le renforcement du nombre de colonnes à verres et à papiers présentes sur son territoire.
- La généralisation du tri des encombrants entre déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), et déchets d'éléments d'ameublement (DEA) et leur prise en charge par les éco organismes associés, va diminuer la production effective d'encombrants en déchèteries, dont l'élimination par enfouissement génère une application de la TGAP.

- La mise en place progressive, sur les déchèteries des EPCI membres, des filières gérées par la REP Bâtiment devrait permettre une limitation des coûts de rotation de bennes et traitement sur certains flux concernés ainsi que pour les EPCI la distribution de recettes supplémentaires.

Monsieur le Président signale qu'il y a une évolution pour réduire drastiquement d'ici 2035 la mise en décharge des déchets ultimes, puisque d'ici 10 ans, il ne doit être remis en décharge qu'à peine 10 % des déchets ménagers et assimilés (les DMA). De l'autre côté il faut valoriser à minima à 55 % en valorisation matière et au minimum 40 % de valorisation énergétique.

Il rappelle que la valorisation matière comprend le tri sélectif, le réemploi mais pas que, Il n'y a pas beaucoup de possibilités pour la valorisation énergétique, du moins dans le Gard. Ce n'est pas en 5 ans qu'une UVE va se créer, puisqu'en plus le schéma régional interdit la création de tout nouvel exutoire sur le département. Aujourd'hui, dans le Gard en valorisation énergétique, il y a l'incinérateur de Nîmes et c'est tout, certaines collectivités amènent leurs ordures à Lunel.

Pour la valorisation matière, c'est tout ce qui est revalorisé dans les déchetteries avec les REP mais cela ne suffit pas à faire les 50 %, le seul système aujourd'hui est la création de compost mais en 2027 ce sera interdit.

Il y a 15 ans, lors de la réflexion sur le SMIRITOM, il a été conseillé la création de cette usine de tri mécano biologique et aujourd'hui on ne peut plus s'en servir. Cette interdiction a entraîné une réflexion sur l'avenir de l'usine Néoval à Salindres. Un des autres systèmes aujourd'hui, qui serait à disposition ce sont les CSR (Combustible Solide de récupération). Il s'agit de faire des briques avec tout ce qui peut brûler et de les incinérer pour faire de la vapeur ou de l'électricité. Il y a le double intérêt de valoriser la matière et faire de l'énergie ensuite, mais un CSR reste quelque part une chaudière dans laquelle on va brûler des produits. Il faut deux constructions pour cela, une usine à CSR et une chaudière pour les brûler. La chaudière créée de l'énergie ou de la vapeur. Cela répond globalement aux deux obligations valorisation matière et valorisation énergétique.

Monsieur le Président insiste car, même Nîmes Métropole, qui sont dans un système uniquement d'UVE, hors revalorisation, tri, et tout ce qui rentre dans la revalorisation matière, sur la partie OMR. Ils vont faire de l'énergie électrique, c'est donc une UVE pour 70 ou 80 % de leur revalorisation, ils ne sont donc pas non plus conformes aux attentes de la loi pour 2035, ils vont devoir trouver une autre solution eux aussi. S'ils ne rentrent pas en conformité ils vont avoir des amendes, des TGAP et il va falloir payer.

Cette réflexion est lancée à travers l'Entente Gardoise sur les déchets, fondée avec tous les présidents d'EPCI volontaires, c'est-à-dire tous sauf un dans le Gard. Ils réfléchissent pour voir comment suivant les territoires, les exutoires, les apports et les besoins, ils peuvent travailler ensemble pour optimiser les structures. Sachant que le Gard à la chance d'avoir Bellegarde, tous les départements ne l'ont pas, il y a aussi la chance d'avoir l'usine d'incinération de Nîmes, même si pour le moment toutes les collectivités n'y ont pas accès. Pour Alès Agglomération, à part ceux qui sont au SITOM Sud Gard ce n'est pas possible. On avait aussi la chance d'avoir le centre de tri mécano biologique de Salindres mais il n'y a pas grand-chose d'autre, il y a une plateforme de tri à Marguerites, et Cévennes déchets qui font de la revalorisation des cartons mais c'est tout.

Il y a des syndicats, notamment dans le Gard Rhodanien, qui n'ont aucun exutoire mais qui, pour l'instant, ont l'autorisation d'amener une partie de leurs déchets à Vedène et donc de traverser le Rhône. Cela est transitoire et sera bientôt interdit. Ils ont mis en place une redevance incitative pour pousser les gens à moins produire de déchets, ils n'ont pas d'autre solution.

L'entente travaille et se réunira le lendemain. Il en est le Président. Elle comporte les intercommunalités mais aussi les syndicats de traitement. Parfois, il y a une grosse distension suivant les territoires entre les intercommunalités, qui sont compétentes et les syndicats de traitement qui sont les réalisateurs. Le travail porte sur la détermination de tous les flux et de toutes les sollicitations. Il se fait en observant ce qu'il se passe car il y a des territoires qui sont bons sur certaines choses et moins bons sur d'autres. Certains ont du ramassage sélectif avec des sacs jaunes, des bacs bleus, des sacs bleus, chacun fait sa vie ce qui est normal mais à la fin ils ont tous le même problème pour savoir ce qu'ils vont faire. Ils payent des TGAP incroyables, puisqu'elle est payée uniquement sur les déchets ultimes qui ne sont pas traités ou valorisés. Moins on revalorise et moins on retraite plus la TGAP est élevée. Si demain, il y a 95 % des déchets revalorisés la TGAP ne sera payée que sur 5 %, il y a donc un enjeu financier important.

Au départ la TGAP était une bonne idée, sauf que là elle prend des proportions pas possibles, elle poussait les territoires à avancer. Sauf que pour avancer, il faut être accompagné. **Monsieur le Président** peut décider et soumettre au vote du Comité Syndical des choses, mais pour les mettre en œuvre et trouver la commune où les installer, il parle sous le regard de Max Roustan ici présent, ce n'est pas simple.

Il faut se rappeler lorsque dans les années 2000, après la création du SMIRITOM qui est un syndicat de réalisation. Le bureau d'études et les élus du SMIRITOM de l'époque avaient validés par élimination de tout ce qu'ils ne pouvaient pas faire (un incinérateur, ...). Ils étaient partis sur un CSDU. Le bureau d'études avait été chargé d'éliminer les zones qui ne pouvaient pas être éligibles au CSDU, de par la géologie du sol, la proximité des habitations... Il y avait beaucoup de contraintes pour les CSDU. Trois lieux avaient été identifiés par élimination, et encore ce n'était pas des lieux choisis mais c'était où techniquement il était possible d'implanter ces CSDU. Il y en avait un entre St Hilaire de Brethmas et Vézénobres, un vers Brouzet les Alès. Certains élus qui étaient venus les voir à l'époque pour leur proposer l'installation, étaient avec des pancartes et les habitants pour montrer leur opposition quand ils visitaient les terrains possibles. Il y a eu 4 visites de terrains, les élus avaient mobilisés les populations pour refuser les CSDU alors que ce sont eux qui leur avaient proposé les terrains.

La seule solution qui a été possible a été le centre de tri mécano biologique pour lequel la commune de Salindres a été volontaire. Avec également les difficultés du SMIRITOM car cela a été compliqué de trouver l'entreprise qui voulait le faire.

Cela a été très complexe, le maire de Salindres ne voulait pas de BRS (ce sont des tubes dans lesquels on met les ordures et qui permettent de faire du compost plus vite). Ils ont dû faire cette usine, qui était expérimentale, avec un procédé espagnol. C'est la seule chose qu'avait accepté le maire de Salindres.

Là où le SMIRITOM a été très bon, ça a été de faire le premier et le seul contrat de partenariat parce que les conséquences ne vont pas être payées aujourd'hui par le SMIRITOM. Le fait d'avoir un contrat de partenariat contrairement à une DSP est que d'une part la durée est un peu plus longue et il y a un partenaire et non un déléataire. Un déléitaire aurait été fondé à attaquer à plusieurs reprises pour faire des avenants car cela ne marchait pas comme prévu. Un partenaire ne peut pas attaquer car c'est lui qui a mis en place le système. On a une co-responsabilité comme partenaire.

Cette usine a fait du compost et permet de répondre aux obligations mais elle ne fonctionne pas comme espéré et, comme elle le devrait sur la fabrication du compost, les normes ayant augmenté. Aujourd'hui on se retrouve avec une usine qui ne fonctionne plus aux normes au sens de la loi de 2027, qu'il va falloir changer mais dont le SMIRITOM est propriétaire à 80%. Avec un partenaire qui a perdu plus de 3 millions d'euros et qui en demande au SMIRITOM. **Monsieur le Président** a toujours refusé de payer.

Suez, le partenaire demande une participation de 12 millions d'euros, sauf qu'en tant que partenaire, on ne doit pas lui verser autant. Par contre, il est sûr que l'on devra verser quelque chose à cause de la co-responsabilité et au fait que les normes extérieures ne peuvent pas incomber au partenaire. C'est le risque de tous les marchés publics. Si on avait été en direct ça aurait couté 12 millions de plus.

A part ces installations, sur le département il n'y a rien d'autre mais il y a un flux de l'ordre de 800 tonnes au global sur le département qu'il faut traiter, qu'il faut revaloriser de façon énergétique, matière, recycler et ne mettre plus que 80 000 tonnes maximum en décharge à Bellegarde à la fin.

L'entente permet de comprendre les enjeux des uns et des autres, et éventuellement, il l'espère, et c'est d'ailleurs l'enjeu de la réunion prévue le lendemain, de muter cette entente en syndicat de réflexion avant de devenir éventuellement un syndicat de réalisation. Si l'on veut avoir à moyen terme un centre de traitement qui soit financièrement acceptable, il va falloir travailler à une plus grande échelle que l'Agglomération. Il présentera cela le moment venu, ils en sont encore à la réflexion. L'enjeu est d'essayer de rationaliser en mutualisant un certain nombre des déchets à la fois sur la valorisation énergétique et également sur la valorisation matière.

Pour en revenir au CSR, aujourd'hui si l'on prend de façon brute, et d'après ce qu'expliquent les ingénieurs et les ADEME, on a une UVE qui est suffisante pour l'ensemble du département pour le 40 % de valorisation énergétique et il va falloir construire une structure ou un exécutoire pour la valorisation matière qui pourraient être un ou deux CSR.

Après se posera aussi la question du transport. Si l'on fait un CSR à Beaucaire, ce sur quoi leur syndicat de traitement est parti comme idée. On ne peut pas y aller à n'importe quel prix et on a beaucoup de transport. C'est sûr qu'aujourd'hui, ce qui semble se dégager plus ou moins, c'est un CSR au sud et un au nord, une UVE centrale, une décharge à Bellegarde et la plateforme de tri à Marguerites. Là on pourrait répondre, globalement assez facilement, à ces enjeux. Cela passera par une augmentation considérable de la capacité à trier de tous individuellement. Le problème rencontré sur l'Agglomération aujourd'hui, notamment sur le verre, c'est le manque de tri. Cela coûte des fortunes. Quelque chose qui est mal trié est payé deux fois, la première avec le sac jaune, puis le refus de tri, on doit arriver à environs 400 euros la tonne. On est à 250 ou 300 euros la tonne en tri matière et à 160 en valorisation. Tout cela c'est parce que l'on tri mal, même si avec l'extension des consignes de tri il y a des progrès. Les décharges avec les centres de tri multiflux font partie de ce système.

Monsieur le Président en profite pour informer sur l'inauguration le 4 novembre du nouveau centre de tri multiflux d'Alès Agglomération sur Saint Hilaire de Brethmas. Cet équipement a coûté plus de 2 100 000 € d'investissement, mais en vendant la partie du terrain inutilisée par ce centre 800 000 € cela aura couté au total 1 300 000 €. On n'a plus le droit de parler de déchèterie, il faut dire centre de tri multiflux. Rien qu'en communication, il y en a pour 47 000 €. On est obligé par l'ADEME de mettre des panneaux d'information qui sont normés et dimensionnés. Le panneau d'information à l'entrée doit faire 4 mètres de haut sur 4 mètres de large. Rien que ce panneau doit coûter 30 000 €. Il y aura 18 bacs de traitement.

On verra comment cela fonctionne et si cela marche bien ce sera une très bonne nouvelle pour les finances du SMIRITOM parce que tout ce qui sera amené sera revalorisé et donc payé par les éco organismes. Ces recettes qui ne reviennent pas au SMIRITOM mais aux intercommunalités permettent de financer pour partie les participations amenées au SMIRITOM. Dans le syndicat, il n'y a qu'une partie des recettes et des dépenses parce que certaines sont portées par les intercommunalités.

Monsieur le Président explique qu'il a un peu digressé, mais l'enjeu c'est l'Entente qui peut être sera basculée en syndicat. Si c'est le cas, cela sera proposé au vote des intercommunalités. Ce sera un syndicat de préfiguration qui permettra de travailler via une étude qu'ils font financer à 70 % pour essayer de commencer à travailler sur des pistes de réalisation.

Monsieur le Président rassure sur la capacité de Bellegarde, il reste 7 à 800 000 tonnes de capacité, ils ne vont pas fermer demain.

Monsieur Gérard BARONI, membre du comité syndical et maire de la commune de Les Plans, se questionne sur la centrale de Gardanne qui fonctionne au charbon et pour laquelle il est question de la transformer en biomasse et de la fournir avec 400 000 tonnes de bois par an. Il se demande pourquoi ne pas la transformer pour y brûler les déchets ?

Monsieur le Président répond que d'une part cette centrale ne leur appartient pas, et d'autre part elle n'est pas dans la région Occitanie. Il y a un Projet Régional d'Elimination des Déchets (PRDM) qui leur interdit d'éliminer les déchets dans une autre région. Il signale que Gardanne n'a pas prévu de brûler des ordures ménagères mais du bois.

Une usine à CSR c'est à peu près 20 millions d'euros d'investissement à l'échelle du territoire, pour le Gard c'est de l'ordre de 50 à 60 millions et pour une chaudière à l'échelle gardoise c'est 30 à 40 millions. C'est un investissement global pour le Gard de 100 millions d'euros ce qui veut dire que le prix de sortie des ordures ménagères n'a pas fini d'augmenter. Il va falloir payer ces nouveaux équipements.

Il n'y a pas que le Gard qui est concerné, mais il l'est plus que certains autres. Il y a eu des départements qui ont eu l'intelligence de faire des syndicats départementaux dans le passé. Il y a des départements qui ont un incinérateur départemental. Le problème du Gard c'est que c'est un petit gros département, quand il y a des départements de 200 ou 300 mille habitants, ils ne peuvent pas travailler à l'échelle intercommunale. Ils sont obligés de le faire à l'échelle départementale. Le problème du Gard c'est qu'avec 800 000 habitants, les problématiques des Hautes Cévennes n'ayant rien à voir avec celles de Nîmes, de la Camargue ou de l'Uzège, il n'a jamais été question de travailler ensemble. On peut le regretter mais c'est un fait. Aujourd'hui on cherche comment se compléter ensemble.

Monsieur le Président informe que cette année, il a pris la décision de ne plus ramasser dans les lycées, les collèges, les hôpitaux les ordures résiduelles en dehors de celles qui sont payées dans le cadre normal. Là aussi ça fait la révolution. Mais dans le privé par exemple, ils ont toujours payé la TEOM, le public n'en paye pas. Les cantines publiques, à Nîmes, Bagnols, Montpellier payent la TEOM pourquoi pas sur Alès Agglomération et De Cèze Cévennes ? Il a fait un jour la tournée de ramassage à JBD, il y avait 10 bacs de 770 litres, pour lesquels il y a un ramassage tous les jours. Ce qui veut dire que tous les jours un camion est rempli par les ordures à JBD et gratuitement, enfin payé par ceux qui s'acquittent de la TEOM. Depuis la mise en place du système, ils ont reconnu qu'ils devaient faire un effort et trier.

Pour les grandes surfaces, on a également mis une redevance spéciale, ils ont essayé le privé et se sont rendu compte qu'ils devaient aussi faire des efforts.

Monsieur le Président signale qu'ils ont dévié un peu, mais c'est pour démontrer que la solution est complexe. Il reste 10 ans pour y arriver mais 10 ans c'est très court. On sait déjà que l'on sera en retard et entre temps il faudra payer.

Monsieur Thierry BAZALGETTE, membre du comité syndical et maire de la commune de Bagard, demande comment ça se passe dans les pays voisins ? S'ils sont plus disciplinés ?

Monsieur le Président répond que c'est une bonne question. Il y a déjà une chose qui est locale, la Région Occitanie est la région de France qui trie le moins, au sein de la Région, le département du Gard est celui qui trie le moins et l'Agglo d'Alès est celle qui trie le moins au sein du département. Il y a un vrai problème de civisme sur le territoire, qui peut s'expliquer par le fait que pendant des années on a ramassé sans se demander ce qu'il y avait dans les bacs. En allant à Strasbourg ou Colmar par exemple, il n'y a pas une poubelle qui dépasse, il n'y a pas de sac poubelle à côté des bacs. Il y a quelque chose de culturel, même en Espagne, en Italie, on pourrait dire c'est méditerranéen. Le pire c'est Marseille, ils ont identifié plus de 10 ou 12 semaines par an en moyenne où il y a la grève de ramassage des ordures. Ça fait 3 mois par an sans ramassage, c'est pire que tout. Le coût est énorme après pour enlever, nettoyer et récupérer le retard. On n'est pas les pires, mais les pires d'Occitanie.

Impact TGAP :

Dans le respect de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018, le taux de TGAP de base applicable, pour l'année 2026, par tonne de déchets enfouie en installation de stockage pour déchets non dangereux (ISDND), est de 65 € HT / T (stable par rapport à 2025).

Toutefois, la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024, instaure dans son article 104, à compter de 2025, une majoration de la TGAP, entre 5 et 10 € HT, pour les tonnes enfouies supérieures à l'objectif régional d'enfouissement, soit 800 000 tonnes pour la région Occitanie. La somme retenue pour 2026, devrait être 10 € HT, soit +5 € par rapport 2025 somme qui va faire l'objet d'un arrêté ministériel pris par la DGFIP/DLF.

De plus, le projet de loi de finance de l'ex gouvernement Bayrou prévoyait l'indexation du montant de la TGAP sur l'inflation. Au regard de la situation des finances de l'État, cette disposition prévue devrait être reconduite par le prochain gouvernement, il y aurait donc encore en plus une hausse prévisible de 2 % pour arriver donc à un taux moyen de TGAP de 77,66 € TTC par tonne enfouie.

Monsieur David LANOIR, chef de projet traitement du SMIRITOM, a comme derniers éléments sur la TGAP qu'apparemment, ils vont revenir un peu en arrière sur une évolution régulière qui était le cas jusqu'à présent. On risque de reprendre d'ici 2030 40 € supplémentaires sur la tonne. Ils arrêtent les 10 € en plus pour la tonne excessive et reprennent une évolution progressive d'à peu près 7 € par an jusqu'en 2030. Par contre ils le compensent par le fait que maintenant, la totalité des déchets, y compris les ordures ménagères, seraient à un taux de TVA de 5,5 % au lieu de 10 %. La première année, on risque d'être un peu gagnant puisqu'il n'y a la hausse que de 7 € et un taux de TVA à 5,5% mais au fur et à mesure que la TGAP va augmenter l'effet baisse de la TVA va être compensée par l'augmentation de la TGAP.

Monsieur le Président demande si cette information vient du projet de loi de finances ou de Monsieur Bayrou qui a pris des décrets le jour où il est parti. Ces décrets sont passés totalement inaperçus, mais, il a annulé un grand nombre de mesures, notamment sur le ZAN où il a supprimé des mesures environnementalistes.

Monsieur David LANOIR répond que oui apparemment c'est le projet de loi de finances. Il a eu l'information ce matin il va se renseigner plus dans les jours qui arrivent. Il aura les éléments pour le vote du budget, et il fera les correctifs si besoin.

Projection des dépenses liées au PPP

Section Investissement :

Pour les 80 % de l'investissement racheté, le total remboursement du capital sur les emprunts effectués s'élèvera en 2026 à : 609 200 €.

Pour les 20 % de l'investissement restant, dans le cadre du loyer L1A correspondant au remboursement du capital des frais de construction au partenaire, le montant 2026 s'élèvera à : 180 000 €.

Le total investissement pour l'exercice 2026, sera donc de 789 200 €.

Section Fonctionnement :

Pour les 80 % de l'investissement racheté, le total des frais financiers en 2026, sur les emprunts effectués, s'élèvera à : 174 200 €.

Pour les 20 % de l'investissement restant, dans le cadre du loyer L1B correspondant au remboursement des frais financiers du partenaire, le montant 2026 s'élèvera à : 281 200 €.

Soit un total de frais financiers 2025 de : 455 400 €.

À cela se rajoute le loyer L2 du P.P.P qui correspond aux coûts d'exploitation, il s'agit donc de la part fonctionnement du loyer versé. Il est constitué :

- de coûts d'exploitation fixes pour 12 mois de fonctionnement (hypothèse d'actualisation des prix à +2,0 %) : 1 869 900 €.
- de coûts d'exploitation variables, à la tonne, établis ici sur la base d'un tonnage estimatif 2026 de 39 500 T (coût de traitement de 76,69 € TTC/T avec hypothèse d'actualisation des prix à +2,0 %) : 3 029 300 €. Ce tonnage de 39 500 T est estimé avec une baisse de 250 T des tonnages liés aux actions d'Alès Agglomération développées sur 2024, 2025 et prolongées sur 2026, dans le cadre de sa nouvelle politique de gestion des déchets.
- de la variation du taux de TGAP par rapport à la TGAP contractuelle initiale (8,1 € HT/T) pour 45% du tonnage (17 775 T) : 1 380 400 € (sur la base d'un taux de TGAP moyen 2026 à 77,66 € TTC par tonne enfouie).

Soit un total loyer L2 de 6 279 600 € (+ 206 300 € par rapport à 2025).

Le montant 2026 du loyer L3A, désormais comptabilisé dans la section fonctionnement, est estimé à : 351 700 €.

Cette estimation tient compte de l'évolution du prix encadré par une formule de révision dont les indices seront arrêtés sur la base des derniers indices connus au 1^{er} janvier 2026 (hypothèse d'actualisation des prix à 2,0 %).

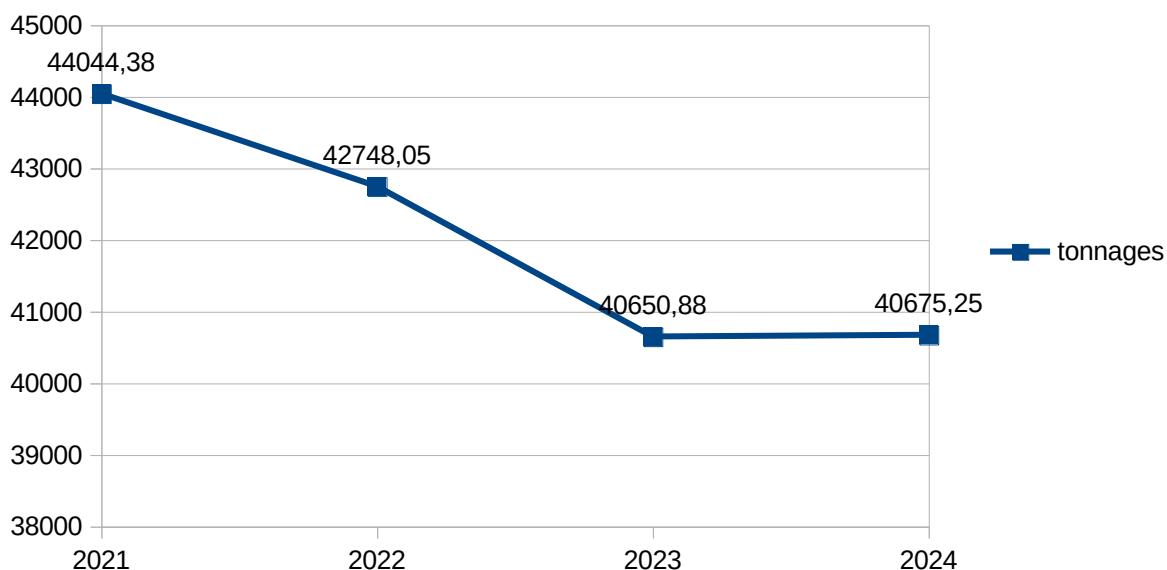
Le loyer L3B, créé par l'avenant n°5 au PPP, tel qu'expliqué dans la section investissement, issu du loyer L3 préalable, est estimé pour 2026 selon une évolution prévisible des indices (+2,0 %) à : 122 100 €.

Le total de fonctionnement lié au PPP estimé pour 2026 sera donc de : 7 208 800 € (soit + 232 900 € par rapport à 2025 (+3,3%).

Cette hausse s'explique par une révision des prix liée à l'inflation estimée à 2 % d'une part et par la hausse de la TGAP suivant les deux facteurs (prise en compte de l'inflation sur la TGAP de base et hausse de 5 € HT/T de la TGAP additionnelle). La diminution envisagée des tonnages OM à traiter de l'ordre de 250 T est insuffisante pour effacer ces deux effets haussiers mais elle limite leur portée financière.

Dans le cadre de l'évolution rendue nécessaire de l'unité de traitement NEOVAL, pour respecter les termes de loi AGEC interdisant à partir du 1^{er} janvier 2027 l'utilisation de composts issus d'ordures ménagères, et dans le cadre de la procédure de mise en demeure du SMIRITOM par le partenaire du PPP, la société Suez RV Méditerranée, auprès du tribunal administratif de Nîmes, il est proposé de constituer des provisions à hauteur de 200 000 €.

Evolution du tonnage d'OMr



Ce diagramme, indiquant l'évolution des tonnages d'ordures ménagères produites sur le SMIRITOM de 2021 à 2024, montre que la production a baissé de l'ordre de 7,5 %, notamment par la mise en place par Alès Agglomération de sa nouvelle politique de gestion des déchets et cela malgré une hausse de la population, Alès Agglomération ayant grandi d'un peu moins de 6 500 habitants entre 2019 et 2024. Il est rappelé ici qu'un habitant produit environ 280 kg d'ordures ménagères par an. Sans la mise en place de cette nouvelle politique de gestion des déchets, il aurait vraisemblablement fallu prévoir un financement de plus de 900 000 € supplémentaires sur 2026.

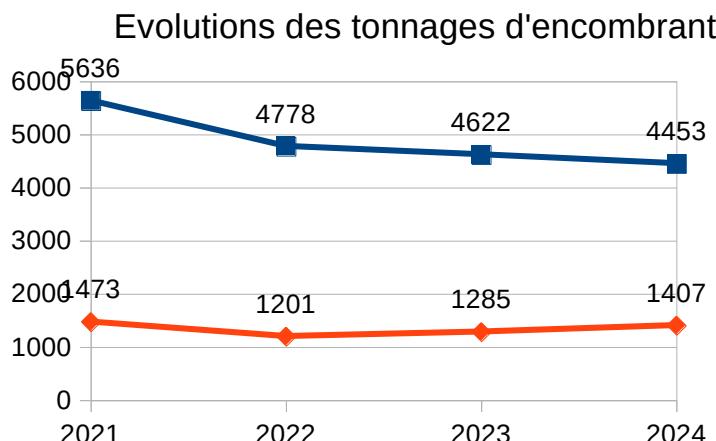
Monsieur le Président signale que le prix de la tonne est passé de 100 € à 182 €, mais avec le CSR ce prix va encore augmenter, à Beaucaire ils ont annoncé 220 €.

Projection des dépenses hors PPP :

- Pour les dépenses de déchèteries, le prévisionnel de dépense est porté à 5 660 000 €.
- les dépenses de tri vont être de l'ordre de 1 576 000 €.
- les dépenses de transfert vont s'établir à 1 180 000 €.

Les frais de fonctionnement récurrents sont portés à 535 000 € (+ 7 %), notamment par une hausse prévisible des frais d'assistance juridique.

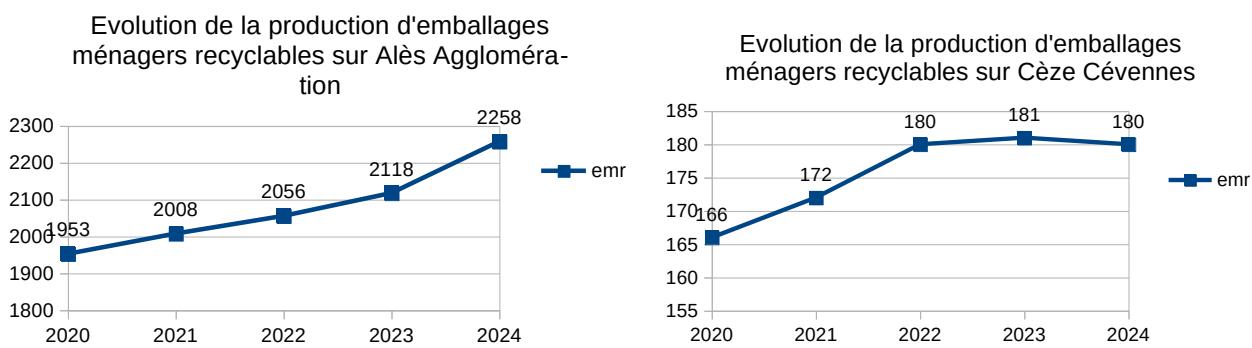
Le total fonctionnement hors PPP proposé est donc de 8 951 000 € soit une hausse de 159 500 € (+ 1,8 %) par rapport à la proposition du ROB 2025.



La nouvelle politique de gestion des déchets mise en place par Alès Agglomération montre son avantage, le tri des emballages ménagers recyclables a progressé de plus de 15 % en 5 ans alors qu'en parallèle, cette progression n'est que de 8,5 % pour Cèze Cévennes.

Monsieur le Président rappelle que la bonne nouvelle c'est la gestion des encombrants, avec la nouvelle politique de gestion de grosses économies sont faites. Les encombrants sont ramassés par les maires soit avec leur propre matériel pour lequel on les défraie, soit avec du matériel financé pour gérer les encombrants et les amener sur les déchèteries le lundi, au lieu de les amener chez un prestataire avec lequel on les aurait payés deux fois. Là on peut les revaloriser, c'est-à-dire les revendre. On a non seulement une baisse puisque c'est géré en régie directe par l'Agglomération et c'est revalorisé pour certains, notamment les meubles qui nous payent. L'année dernière on a gagné plus de 300 000 € grâce à cette gestion en direct par rapport à ce qui se faisait auparavant.

Les diagrammes suivants montrent l'évolution des tonnages d'emballages ménagers recyclables collectés sur les cinq dernières années respectivement pour Alès Agglomération et Cèze Cévennes.



Là aussi, l'impact de la nouvelle politique de gestion des déchets mise en place par Alès Agglomération montre son avantage, le tri des emballages ménagers recyclables a progressé de plus de 15 % en 5 ans alors qu'en parallèle, cette progression n'est que de 8,5 % pour Cèze Cévennes.

Entre la hausse des dépenses liées au PPP estimées à 232 900 € et la hausse de celles liées aux différents marchés hors PPP estimées à 159 500 €, la hausse prévisible des dépenses sur 2026 par rapport à 2025 est de 392 400 €, une partie étant liée à la hausse de la TGAP, et une autre partie à l'évolution des prix évaluée sur une hypothèse d'inflation à +2 %.

À cette hausse prévisible, il convient comme nous l'avons vu de rajouter la somme de 200 000 € en provisionnement, pour arriver à un total de + 592 400 €.

Monsieur le Président propose de prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

III- RESSOURCES HUMAINES

4. Autorisation et modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels

Monsieur le Président propose de mettre en place et de fixer les modalités d'exercice du temps de travail à temps partiel pour les titulaires, les stagiaires et les contractuels :

- la durée du temps partiel accordée sera de 6 mois à 1 an renouvelable pour la même période par tacite reconduction dans la limite de 3 ans ;

- la demande pour exercer le travail à temps partiel devra intervenir dans un délai de 2 mois avant la date souhaitée ;

- Les quotités autorisées sont :

=> pour le temps partiel sur autorisation : 50 %, 60 %, 70 %, 80 % et 90 %.

=> pour le temps partiel de droit : 50 %, 60 %, 70 %, et 80 %.

Monsieur le Président propose d'instaurer le temps partiel pour le SMIRITOM.

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

5. Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH)

Monsieur le Président propose de mettre en place l'Allocation aux parents d'enfants handicapés soit l'APEH, au bénéfice des agents des collectivités mutualisées.

Cette aide s'adresse aux parents d'enfants de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est au moins égal à 50 % et qui perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Le versement de la prestation APEH est subordonné au paiement des mensualités de l'AEEH. La perte de l'AEEH entraîne la perte de l'allocation facultative.

Aujourd'hui, cette allocation est d'un montant de 183 € mensuel. Elle n'est pas cumulable avec la prestation compensatrice du handicap, l'allocation aux adultes handicapés et l'Allocation compensatrice pour tierce personne.

Les bénéficiaires seront les titulaires et les stagiaires en position d'activité ou de détachement ainsi que les contractuels.

Monsieur le Président propose d'approuver la mise en place de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) à compter du 1^{er} novembre 2025.

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

IV- JURIDIQUE – ASSURANCES

6. Adhésion au contrat groupe "Assurance statutaire" proposé par le Centre de Gestion du Gard, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029

Depuis de nombreuses années, le Centre de Gestion du Gard accompagne les collectivités et établissements public qui lui sont affiliés pour couvrir les risques statutaires auxquels ils sont exposés.

Le contrat actuel arrivant à son terme au 31 décembre 2025, le Centre de Gestion du Gard a mené une procédure de mise en concurrence afin de proposer un nouvel opérateur aux employeurs affiliés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Gard offre une couverture à taux unique pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL.

Le contrat couvre l'intégralité des risques statutaires pour les agents CNRACL, à savoir :

- le décès,
- le congé pour invalidité temporaire imputable au service (accident de service, de trajet, maladie imputable),
- le congé de maladie ordinaire,
- le congé de longue maladie et de longue durée,
- le temps partiel thérapeutique,
- la disponibilité d'office pour raison de santé,
- l'allocation d'invalidité temporaire,
- la maternité, paternité, adoption.

Ainsi que pour les agents IRCANTEC avec prise en charge du :

- congé pour invalidité temporaire imputable au service (accident de service, de trajet, maladie imputable),
- congé de maladie ordinaire,
- congé de grave maladie,
- congé de maternité, paternité, adoption.

Monsieur le Président propose d'adhérer au contrat de groupe proposé par le centre de gestion.

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

L'assistance n'ayant pas de question, **Monsieur le Président** lève la séance à 18h37.